

Lyon, le 10 octobre 2019

---

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**Pour la deuxième fois, la Métropole de Lyon expérimente la piétonisation de la Presqu'île ce samedi 12 octobre de 11h à 20h.**

**Après une première expérience piétonne le samedi 28 septembre dernier, la Métropole de Lyon poursuit cette expérimentation ce samedi 12 octobre. Le comité de suivi réunissant les associations de quartiers, de commerçants, les chambres consulaires s'est réuni en début de semaine pour tirer les enseignements de la première journée d'expérimentation et apporter quelques ajustements pour cette deuxième journée d'expérimentation ce samedi.**

Le périmètre ne change pas et va de la rue Leynaud (Lyon 1er) jusqu'à la limite nord de la place Bellecour (Lyon 2e). Ce périmètre s'étend de quai à quai sans que les quais soient concernés par l'interdiction de circulation. Il inclut également le début des pentes de la Croix-Rousse ainsi que la place de la Comédie.

Pour laisser des voies de traversée Rhône-Saône aux automobilistes, les rues de la Barre, Grenette et Constantine restent ouvertes à la circulation automobile. Les parkings situés dans le périmètre sont toujours accessibles grâce à un dispositif de fléchage spécifique.

L'ensemble du périmètre est une zone de trafic limité dans laquelle la vitesse autorisée est de 5km/h pour les riverains et les ayants-droit et de 20 km/h pour les bus TCL. Seulement certaines catégories d'usagers seront autorisées à circuler dans ce périmètre.

Dans ce périmètre, deux cas de figure :

- Une zone dans laquelle le stationnement est strictement interdit
- Une zone dans laquelle le stationnement est autorisé

**Sur l'ensemble du périmètre, les piétons sont prioritaires sur tous les véhicules et autorisés à cheminer sur les chaussées.**

Un dispositif de filtrage sera mis en place par la Métropole aux points d'entrées et de sorties du périmètre.

**Les ajustements pour cette deuxième journée d'expérience piétonne**

**Un dispositif de communication renforcé :**

- Dès ce jeudi soir et vendredi soir des « papillons d'information » sur les voitures stationnées dans la zone piétonne pour les informer de leur obligation de déplacer leurs véhicules.
- 200 panneaux seront fixés sur les potelets dans la zone d'expérimentation.

**Un dispositif de gestion des entrées et sorties plus efficace et plus sécurisant :**

- Les agents de sécurité seront déployés sur 6 sorties supplémentaires.
- Une vigilance particulière sera portée vis-à-vis des usagers de deux roues motorisés qui ne sont pas autorisés à entrer dans la zone.

**Les véhicules autorisés dans le périmètre**

Cycles  
Services de secours et d'intervention d'urgence  
Services de police et services publics  
Riverains dont le domicile est situé dans le périmètre  
Non-résidents disposant d'un garage situé dans le périmètre  
Véhicules utilisés par les personnes ou organismes titulaires d'une carte mobilité  
TCL, Lyon City Bus et Lyon City Tram  
Taxis et les VTC  
Véhicules effectuant des livraisons  
Véhicules de transport de fond et de convois funéraires  
Véhicules utilisés par les professionnels de santé  
Véhicules des artisans en intervention  
Véhicules d'auto partage  
Véhicules utilisés pour les déménagements  
Véhicules des clients des hôtels

**Service Presse Métropole de Lyon :**

Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94

[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)

